



LEGATION OF SWITZERLAND
FOR CEYLON

COLOMBO, 4 juillet 1963
7, Upper Chatham Street
Tel. 79493
P. O. Box 340

Ref.: N.250 - CD/ei

ad Fa.Ceyl.842.O.AVA/
842.8.Uk

A la Division du Commerce
du Département fédéral de l'économie
publique
B e r n e

CONFIDENTIEL

E.V.D. HANDELSABTEILUNG			
Ad Ceyl. 842. O. AVA			
12. JULI 1963		R	
Ju	Fa		

Monsieur l'Ambassadeur,

Echanges avec la Suisse:
Entretien avec le Ministre des Finances.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Jacques-Albert Cuttat, Ambassadeur à New Delhi et Ministre de Suisse à Ceylan, vient de passer une semaine à Colombo au cours de laquelle il s'est entretenu avec les représentants du monde des affaires et plusieurs personnalités officielles, entre autres le Gouverneur général, le Premier Ministre et divers membres du Cabinet. Depuis mon arrivée ici, en août 1960, c'était la seconde fois que j'avais le privilège de la visite de M. Cuttat, la première ayant eu lieu en 1961.

Le Chef de nos missions diplomatiques dans cette partie du continent asiatique jouit d'un prestige incontestable, non seulement en tant que Représentant de la Suisse, au bénéfice d'une réputation sans tache, mais encore en raison de ses éminentes qualités intellectuelles, de ses écrits et recherches sur la philosophie orientale, du bouddhisme en particulier dont Ceylan suit assidûment la doctrine. Aussi, saisissant l'occasion de sa présence à Colombo, ai-je estimé utile de le prier de discuter avec nos partenaires l'épineux problème de nos relations commerciales, spécialement celle relative à l'horlogerie à laquelle vous attachez un grand prix.



- 2 -

Comme indiqué dans mes précédents rapports, l'un des personnages principaux du Gouvernement est actuellement M. T.B. Ilangaratne, Ministre des Finances depuis le 29 mai dernier. Auparavant Ministre du Commerce et de l'Alimentation, il passe pour l'homme le plus "à gauche" du Cabinet de Mme Sirimavo Bandaranaike et peut exercer une forte influence sur l'avenir économique du pays. Dès lors, étions-nous impatients d'échanger un dialogue avec lui lors de l'entretien que j'avais réussi à ménager dans la matinée du 25 juin.

M. Ilangaratne nous reçut d'une manière simple et fort aimable. Je fus agréablement surpris, bien que le connaissant depuis longtemps, de son calme et du ton courtois de ses paroles; il ne donna nullement l'impression d'un réactionnaire ou d'un extrémiste, comme le décrivent la plupart des observateurs. De prime abord, il définit sommairement la position actuelle de Ceylan à la recherche d'un meilleur équilibre entre les différentes classes de la population. Il le fit d'une façon modérée. Répondant à une question de M. Cuttat, s'informant de la Conférence du GATT où il était le chef de la délégation ceylanaise, M. Ilangaratne reconnut l'utilité de cette institution, tout en faisant remarquer qu'il s'avère indispensable de faire un effort beaucoup plus grand pour venir en aide aux pays sous-développés.

Après cet échange de vues générales, j'en vins à aborder le sujet de la Suisse en décrivant notre position de pays sans ressources naturelles, obligé d'exporter des produits où la part du travail et de l'invention représente l'essentiel. Or, depuis bientôt 3 ans, la majeure partie de nos exportations subissent le poids des sévères restrictions prises par Ceylan pour arrêter la fuite des devises étrangères. Les Autorités helvétiques, conscientes de ces difficultés, ont évité jusqu'à maintenant d'entreprendre des démarches tendant à la reprise

- 3 -

des relations normales. Cependant, après un si long délai, il serait souhaitable que Ceylan desserrât les liens rigides de l'interdiction et accordât quelques licences d'importation, pour l'horlogerie spécialement. M. Cuttat insista à son tour en soulignant qu'un tel geste serait hautement apprécié du côté suisse. L'intérêt d'une telle action, ajouta-t-il, apaiserait les craintes du Gouvernement suisse et faciliterait, cas échéant, la recherche d'une aide technique que nous pourrions offrir.

M. Ilangaratne sembla être sensible à ce langage.

Il constate à propos de l'horlogerie que des erreurs ont été commises au début de 1960, époque où deux gouvernements éphémères décidèrent de libérer totalement le commerce d'importation, provoquant de la sorte une arrivée massive de produits manufacturés, de montres principalement, écoulées en partie en Inde et dont les stocks dépassaient considérablement les besoins de Ceylan. Il fait observer que le marché local, très étroit, est vite saturé. Mais il paraît admettre la position défavorable de la Suisse et il se déclare prêt à l'examiner. D'ailleurs, il convoque immédiatement, en notre présence, son Conseiller économique et lui demande si un geste ne pourrait être accompli à l'égard des montres suisses par l'octroi de licences d'importation, délivrées par exemple à la CWE (Co-operative Wholesale Establishment), établissement d'Etat.

En fin de discussion, il est décidé que je reprendrai contact en août prochain, après le budget, avec le Conseiller économique de M. Ilangaratne et les fonctionnaires compétents du Ministère du Commerce. Notre entrevue a duré environ 50 minutes. Au cours de celle-ci, notre interlocuteur a montré une grande affabilité.

. . .

- 4 -

Si les propos du Ministre des Finances reflètent une opinion favorable à notre endroit, il serait sage d'interpréter ses déclarations avec prudence. L'expérience a en effet démontré que les plus belles promesses sont souvent ici lettres mortes ou qu'elles sont reportées au lendemain. Mais il n'empêche qu'en appelant auprès de lui son Conseiller économique, M. Ilangaratne a manifestement donné une preuve de sa bonne volonté. Cependant, il n'a fait mention que d'une éventuelle libération valable pour les coopératives de l'Etat sans parler du commerce privé. Dès lors, si une amélioration devait intervenir, elle se produirait en premier lieu en faveur des établissements officiels, ce qui correspond à la politique actuelle visant à donner la préférence à ces derniers plutôt qu'aux commerçants traditionnels. Je ne sais quelle est votre opinion à ce sujet et il me plairait de la connaître. Quoi qu'il en soit, je reprendrai la discussion avec nos partenaires dans le courant du mois prochain et ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe:
copie d'une lettre
confidentielle au
Secrétariat général
du DPF.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.:

